

**DÉCISION N°2022-70  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS**

**Le Directeur de l'Hôpital du Gier**

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté en date du 6 février 2020 plaçant Mme Gaëlle DESSERTAINE, directeur de l'Hôpital du Gier à compter du 1er février 2020,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> – Marchés de la pharmacie**

Pour tous marchés de médicaments et de dispositifs médicaux, stériles ou non stériles, de fluides médicaux et de manière générale tout produit du monopole pharmaceutique défini dans le Code de la Santé Publique, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Odile DAURAT**, pharmacien chef de service de la PUI, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Pour les mêmes matières, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile DAURAT, délégation de signature est donnée à **Madame Agnès LALEUF-CAGNATO**, pharmacien praticien hospitalier.

**Article 2 – Marchés des services techniques et travaux**

Pour tous marchés de travaux, d'équipement et d'installation de bâtiments, de fourniture de fluides et d'eau, d'outillage et de pièces détachées, ainsi que de maintenance et d'exploitation des bâtiments et des installations techniques, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Maxime BONFILS**, responsable des services techniques et des travaux, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution

**Hôpital Saint-Chamond**

19, rue Victor Hugo  
BP 168  
42403 SAINT-CHAMOND Cédex  
☎ 04 77 31 19 19  
Fax 04 77 29 35 06

**Centre de  
Rééducation Marrel**

62, rue Léon Marrel  
42800 RIVE DE GIER  
☎ 04 77 75 25 42  
Fax 04 77 75 25 22

**Maison de Retraite  
Antoine Pinay**

19, rue Laurent Charles  
42400 SAINT-CHAMOND  
☎ 04 77 31 15 15  
Fax 04 77 31 15 29

**Maison de Retraite  
L'Orée du Pilat**

17, route de Farnay  
42800 RIVE DE GIER  
☎ 04 77 83 02 42  
Fax 04 77 83 02 22

**Institut de Formation  
en Soins Infirmiers**

1, rue Pétin Gaudet  
BP 168  
42403 SAINT-CHAMOND Cédex  
☎ 04 77 22 07 15  
ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr

desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Pour les mêmes matières, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maxime BONFILS, délégation de signature est donnée à **Monsieur Gérald RIVAT**.

### **Article 3 – Marchés de maintenance biomédicale**

Pour tous marchés de maintenance biomédicale, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Madame Elise PELTIER-PLANUS**, ingénieure responsable du service biomédical, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### **Article 4 – Marchés d'informatique**

Pour tous marchés de fourniture de matériel, d'accessoires et de logiciels informatiques et de maintenance, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Frédéric PIANTE**, Directeur du système d'information, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

### **Article 5 – Marchés de services de formation du personnel non médical**

Pour tous marchés de services de formation pour le personnel non médical, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Hervé BLANC**, Directeur des Ressources Humaines, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Pour lesdits marchés, en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Hervé BLANC, délégation de signature est donnée à **Madame Caroline VERTE**, Attachée d'Administration Hospitalière à la DRH.

Pour lesdits marchés, en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Caroline VERTE, délégation de signature est donnée à **Madame Maryse DE BRUYNE**, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la DRH.

### **Article 6 – Marchés de services de formation du personnel médical**

Pour tous marchés de services de formation pour le personnel médical, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Hervé BLANC**, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines de l'Hôpital du Gier, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Pour lesdits marchés, en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Hervé BLANC, délégation de signature est donnée à **Madame Marie PONSONNET**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des affaires médicales.

**Article 7 – Marchés d'équipements, de fournitures et de services non confiés à un autre délégataire**

Tous marchés d'équipements, de fournitures et de services non confiés à un autre délégataire dans les articles 1 à 6 de la présente décision, et en cas d'empêchement de Madame Gaëlle DESSERTAINE, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Emmanuelle AVERTY** Directrice Adjointe chargée des services logistiques, pour tous les actes relatifs à la passation et l'exécution desdits marchés, passés selon une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Pour lesdits marchés, en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Marie-Emmanuelle AVERTY, délégation de signature est donnée à **Madame Sandrine MAGNOLOUX**, Adjoint des Cadres Hospitaliers à la Direction des services logistiques.

Pour lesdits marchés, en l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Sandrine MAGNOLOUX, délégation de signature est donnée à **Madame Murielle DANAN**, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des services logistiques.

**Article 8**

La présente délégation prend effet **le 17 novembre 2022**. Elle annule et remplace la décision n°2022-54 du 29 août 2022.

Fait à Saint-Chamond, le 17 novembre 2022

Le Directeur



Gaëlle DESSERTAINE

Destinataires : Intéressé(e)s  
Trésorerie Principale

## ANNEXE A LA DECISION N° 2022-70

### SPECIMENS DE SIGNATURES

DELEGATAIRES	SIGNATURES
Hervé BLANC	
Murielle DANAN	
Maryse DE BRUYNE	
Agnès LALEUF-CAGNATO	
Sandrine MAGNOLOUX	
Marie-Odile DAURAT	
Elise PELTIER-PLANUS	
Frédéric PIANTE	
Maxime BONFILS	
Gérald RIVAT	
Caroline VERTE	
Marie PONSONNET	
Marie-Emmanuelle AVERTY	